



La lente mutation des métiers de l'agriculture

PAR DOMINIQUE VIAL
CHARGÉE D'ÉTUDES

Dans l'imaginaire collectif, l'agriculture est souvent assimilée à la seule fonction de production et le métier d'agriculteur se confond avec son statut. Les quarante dernières années ont amené de profondes transformations dans l'environnement socio-économique de ce secteur d'activité. Le progrès technique, la construction européenne, la mondialisation des marchés, mais aussi les nouveaux usages de l'espace rural, traversent la route de la paysannerie. La fin des paysans, sujet maintes fois développé au cours des années 1970 et 1980, est toujours d'actualité, même si elle ne les concerne pas tous et reste tributaire des orientations des politiques publiques. Dans ce contexte, les métiers de l'agriculture et leurs conditions d'exercice évoluent lentement. La région Provence - Alpes - Côte d'Azur n'échappe pas à ce mouvement, mais la diversité de ses systèmes économiques agricoles ne produit pas les mêmes effets que sur le reste du territoire national.

DIMINUTION DU TRAVAIL FAMILIAL NON SALARIÉ...

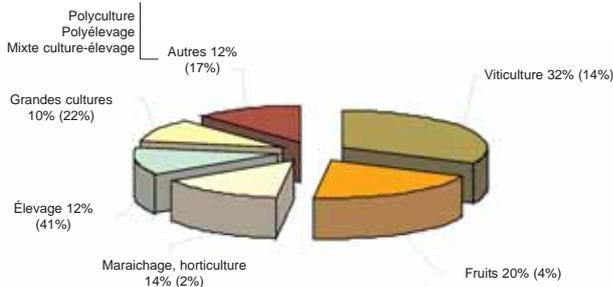
Aujourd'hui, près de 45 000 personnes occupent un emploi dans le secteur de l'agriculture régionale, soit 2,6 % de la population active (3,5 % en moyenne nationale). Depuis le début des années 1980, les chefs d'exploitation non salariés ont perdu près de la moitié de leurs effectifs, la part des emplois

salariés a, quant à elle, progressé. Le secteur de la production est particulièrement touché, et à travers lui, la population familiale travaillant sur les exploitations. Alors qu'en 1970, une unité de travail annuel (quantité de travail fourni par une personne occupée à temps plein pendant une année) était fournie à 72 % par la population familiale non salariée, ce rapport n'est plus que de 52 % aujourd'hui. C'est une forte spécificité régionale puisque la moyenne nationale se situe, en 2003, aux environs de 72 % et que PACA est l'une des rares régions à connaître cette inversion de tendance entre population familiale non salariée et population salariée. Ce particularisme trouve son origine dans les systèmes de production moteurs de l'économie agricole régionale. Bien que tous les systèmes de production soient présents en PACA, la viticulture, la production de fruits, le maraîchage et l'horticulture concernent 66 % des exploitations alors que cette proportion n'est que de 20 % en moyenne nationale. Ces productions ont la particularité de recourir à une main-d'œuvre importante. Les salariés permanents y sont nombreux, souvent de qualification intermédiaire, eu égard à la forte technicité demandée par ces cultures spécialisées. La saisonnalité des travaux (taille, récolte, entretien) génère des besoins importants de salariés saisonniers, moins qualifiés, souvent étrangers gérés par l'Office des migrations internationales (contrats OMI),



La lente mutation des métiers de l'agriculture

Répartition des exploitations en PACA (25 797 exploitations)



Source : DRAF SRSA - AGRESTE - Enquête structure 2003 - Traitement ORM. (entre parenthèses, les parts en France métropolitaine)

mais aussi locaux. Corollaire de ces systèmes de production régionaux dominants, les exploitations sont de petite taille : 73 % des exploitations régionales ont moins de vingt hectares alors que cette proportion est de 45 % en moyenne nationale.

agricole à responsabilité limitée), nouvelle forme de société créée dans les années 1980. Les GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun), société conclue le plus souvent entre membres d'une même famille, n'ont pas connu d'évolution particulière. Par contre, la surface moyenne exploitée par GAEC est passée de quarante-cinq hectares en moyenne à une centaine. L'outil de travail se différencie progressivement du patrimoine familial, certains agriculteurs deviennent salariés de leur propre exploitation, les conjoints d'exploitants travaillent de plus en plus en dehors de l'unité de production. Ce mouvement reste cependant plus lent dans la région qu'en moyenne nationale. Il risque de s'accélérer dans les toutes prochaines années, puisqu'en région 57 % des exploitations sont considérées comme "professionnelles", contre 62 % sur la France entière. Il resterait donc en PACA, de nombreuses exploitations "en sursis" pour lesquelles la garantie des revenus de la seule production agricole n'existe plus.

Les qualités paysagère et climatique de la région attirent de nombreux nouveaux résidents et touristes, soumettant les communes à une pression foncière très importante. Les petites exploitations agricoles, du moins les maisons d'habitation, trouvent rapidement preneurs. Les terres se redistribuent mais l'achat reste à un coût très élevé, ce qui contribue à l'abandon de la vocation agricole pour certaines d'entre elles.

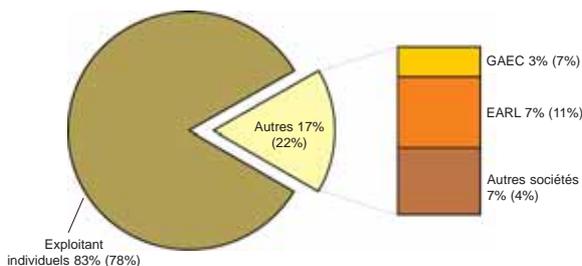
... ET DIVERSIFICATION DES STATUTS JURIDIQUES DES EXPLOITATIONS

Le statut juridique des exploitations évolue, mais de façon différente en région que sur l'ensemble du territoire national. La diminution enregistrée du

nombre d'exploitations agricoles en PACA (-35% sur les quinze dernières années) est, comme dans toutes les régions, du seul fait des exploitations individuelles. Elles restent, plus qu'en moyenne nationale la forme juridique majoritaire, mais le

nombre de sociétés augmente. L'évolution la plus significative est celle des EARL (exploitation

Statut juridique des exploitations



Source : DRAF SRSA - AGRESTE - Enquête structure 2003 - Traitement ORM. (entre parenthèses, les parts en France métropolitaine)

Une exploitation agricole est une unité économique à gestion unique, qui participe à la production agricole. Elle répond à l'un des critères de dimension suivante : avoir au moins un hectare de superficie agricole utilisée, ou encore vingt ares de cultures spécialisées, ou bien posséder un autre élément de production supérieur à un minimum (une vache, dix ruches, etc.).

L'exploitation agricole professionnelle satisfait à deux critères supplémentaires. Sa dimension économique est supérieure à huit unités de dimension européenne (UDE), soit l'équivalent de douze hectares de blé. Elle doit utiliser au minimum l'équivalent de 75 % du travail fourni par une personne occupée à plein temps pendant une année.

ÉLARGISSEMENT DES FONCTIONS DE L'AGRICULTURE...

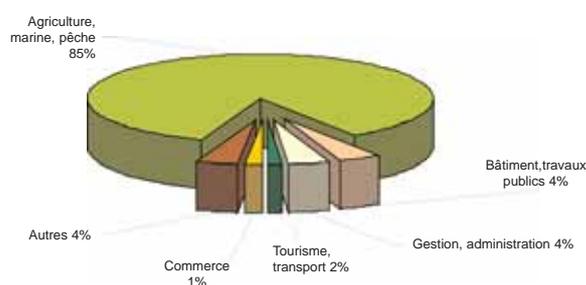
L'agriculture ne se résume pas à l'appareil productif. Encore plus en PACA qu'ailleurs, les productions de fruits et légumes, de fleurs et de plantes ornementales, la viticulture, génèrent des activités en développement : l'amélioration de la qualité des produits, le stockage et le conditionnement, l'approvisionnement, l'entretien du paysage et certaines activités de services. Ces fonctions ont certes toujours existé mais elles connaissent un regain d'intérêt depuis quelques années. L'environnement du métier évolue en conséquence et l'on retrouve dans les activités connexes de la production, celles du développement et du conseil, de l'encadrement technique, de la logistique, de l'aménagement paysager. Le développement du salariat n'est donc pas uniquement le fait des exploitations agricoles. Les métiers de "techniciens agricoles et de l'environnement" ont considérablement progressé entre 1982 et 1999 (+90 %). Les "jardiniers salariés", les "ingénieurs et cadres techniques de l'agriculture et de l'environnement", les "agents d'encadrement d'exploitations agricoles" sont également en croissance. Le secteur de l'agriculture ne fait pas appel exclusivement à des métiers agricoles, et inversement, certains métiers agricoles s'exercent aujourd'hui dans d'autres secteurs d'activité que l'agriculture (collectivités locales pour les jardiniers, par exemple). En région, les salariés de l'ensemble du secteur sont âgés en moyenne de 30 à 40 ans. Ils ne sont que 6 % à occuper des emplois de cadres et sont, dans sept cas sur dix, des hommes. Ils sont les plus nombreux dans les cultures spécialisées (30 %), la viticulture (16 %), les organismes de crédit, coopération, mutualité et organismes professionnels (16 %), les entreprises de jardins (10 %). Leurs employeurs sont principalement des établissements en nom propre (46 %), des EARL, SA et SARL (25 %).

... ET ÉVOLUTION DES MÉTIERS

C'est dans ce contexte que le métier d'agriculteur évolue. Aux côtés de ses activités de production, l'agriculteur peut adjoindre des activités de transformation (fabrication de produits sur site), des activités de commercialisation (vente des

productions), des activités de service (gîte, entretien de l'espace). Sans compter que la structure de l'exploitation évoluant, l'agriculteur développe également des compétences en gestion. Certains exploitants réalisent des travaux non agricoles. L'agriculteur n'est plus le seul maître de son activité professionnelle tellement celle-ci est devenue tributaire du contexte social et économique qui

Métiers les plus représentés dans le secteur d'activité de l'agriculture, sylviculture, pêche en PACA



Source : Insee - RP au lieu de travail - 1999 - Traitement ORM.

l'entoure. Il est de moins en moins isolé de la société. Son métier n'est plus le même qu'il y a 40 ans, parce qu'il s'exerce dans un environnement naturel et économique plus vaste. Progressivement, les métiers de l'agriculture entrent dans les mêmes logiques que celles des métiers de l'industrie ou des services. S'il est courant pour ces secteurs de dire qu'un actif ne finira pas sa vie professionnelle dans le métier pour lequel il s'est d'abord préparé, cette idée commence à faire son chemin dans le domaine de l'agriculture. Elle est plus difficile pour les aînés car perdre son activité d'agriculteur, c'est également perdre son statut social et son identité culturelle. Elle est plus facile pour les jeunes, dont certains sont issus des zones urbaines. Elle est encouragée quand ceux qui ont eu une activité professionnelle dans un autre secteur pendant une vingtaine d'années s'installent sur des exploitations agricoles.

Les politiques publiques mises en œuvre tout au long des années 1980 et 1990 avaient pour objectif explicite de réduire l'emploi non salarié. À partir de 1997, face à l'hémorragie des exploitants (60 000 départs en préretraite en cinq ans au plan national), face au fait que les jeunes agriculteurs s'installaient, certes sur des surfaces

plus importantes, mais en employant moins de main-d'œuvre, de nouvelles orientations sont développées par les pouvoirs publics. En 1999, un accord tripartite national pour la promotion et le développement de l'emploi salarié en agriculture est signé entre l'État, les organisations d'employeurs et celles de salariés. La loi d'orientation agricole de 1999 crée des missions d'observation de l'emploi salarié dans les départements, auxquelles participent les partenaires sociaux. Les états des lieux mettent en relief l'un des enjeux majeurs pour la région PACA : développer l'emploi stable et permanent, qualifié, tout en maintenant un tissu d'exploitations agricoles économiquement viables et en augmentant progressivement le recours à la main-d'œuvre locale. Toutes les initiatives sont encouragées. Parmi elles, on peut citer la création des groupements d'employeurs. La formation des salariés permanents et saisonniers est aussi une préoccupation majeure.

VERS UN DÉFICIT DE CHEFS D'EXPLOITATION ?

Paradoxe de la situation actuelle : le principal vivier de renouvellement de la population des actifs agricoles, traditionnellement leurs enfants, s'orientent de moins en moins vers les métiers

de l'agriculture (en 1970, en France, près d'un élève sur deux de l'enseignement agricole était issu d'une famille d'agriculteur exploitant, ce rapport n'est plus que de un sur cinq en 2003). Les candidats à l'installation se font rares et l'emploi salarié permanent ne connaît pas l'essor espéré. Pourtant, à l'instar des autres régions métropolitaines, l'enseignement agricole de la région PACA continue à attirer de plus en plus d'élèves dans ses rangs. Cette attirance est plus significative pour les formations visant les métiers des services et de l'aménagement paysager que pour les métiers de la production. Ces nouveaux élèves sont issus des zones urbaines. À leur sortie du système éducatif, ils occupent plus souvent des emplois salariés que leurs prédécesseurs. À l'image du département des Bouches-du-Rhône, les entreprises de jardins et espaces verts deviennent les premiers pourvoyeurs de main-d'œuvre dans le secteur d'activité de l'agriculture. Elles se développent essentiellement dans les zones urbaines et périurbaines.

Pour en savoir plus

AGRESTE, site de la statistique agricole :
<http://www.agreste.agriculture.gouv>

Portail français de l'agriculture et de la pêche
: <http://www.agri.fr>

MENDRAS, H., *La fin des paysans*,
Coédition Actes Sud - Labor - L'aire, 1984.

PISANI, E. et le groupe de Seillac, *Pour une
agriculture marchande et ménagère*,
Éditions de l'Aube, 1994.

L'IMPACT DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les politiques publiques contribuent à cette lente mutation. La politique agricole commune, mise en œuvre à partir de 1962 en Europe, a permis à l'agriculture française de se développer de façon considérable, en garantissant des débouchés constants. Dès la fin des années 1970 ce mouvement se ralentit, les marchés se saturant peu à peu. Bien que les politiques nationales (lois d'orientation Debré / Pisani de 1960 et 1962) aient pris en compte l'accompagnement de ce développement (structuration de l'enseignement agricole, modernisation des structures des exploitations agricoles, renforcement des organismes de développement), la disparition des plus petites exploitations a été inévitable. Le paysage a commencé sa lente transformation (remembrement, restructuration des exploitations), la population agricole a entamé sa mutation sociale (départ en préretraite pour les plus anciens, renforcement de la qualification de base pour les plus jeunes). Le modèle traditionnel français d'une exploitation de type familial, produisant essentiellement des biens agricoles, mise en valeur par deux unités de travail humain (le couple) et dont le chef d'exploitation détient en propre les moyens de production, sera indirectement remis en cause par l'accord de Luxembourg de 2003. Celui-ci instaure le découplage des aides qui vise à rompre tout lien entre les aides financières communautaires et l'acte de production, et la conditionnalité qui consiste à subordonner le versement des aides au respect d'un certain nombre d'exigences.